

**HST 298 – Introduction à l'histoire et à l'archéologie de l'art rupestre  
(3 crédits)  
Hiver 2024**

Enseignant : Adeline Bonneau

Téléphone : 819 821-8000 poste 61231

Disponibilités : sur rendez-vous

Bureau : E5-3125 et D1-2127-3

 Courriel : [Adelphine.Bonneau@USherbrooke.ca](mailto:Adelphine.Bonneau@USherbrooke.ca)

## PLAN DE COURS

### OBJECTIF

Se familiariser avec les traditions de l'art rupestre dans le monde.

Acquérir les connaissances de base sur les populations et les spiritualités liées à ces traditions.

S'initier aux caractéristiques picturales de l'art rupestre et aux techniques employées pour sa création.  
Découvrir les méthodes archéologiques, historiques et ethnographiques employées dans l'étude de cette forme d'art.

Connaître les termes et les concepts généraux reliés à l'analyse de l'art rupestre.

### CONTENU

Définition de l'art rupestre.

Introduction aux principales traditions rupestres à travers le monde : représentations, techniques picturales, liens historiques, archéologiques et ethnographiques avec les occupations humaines.

Initiation aux méthodes historiques et archéologiques d'étude de l'art rupestre.

Aperçu des différentes stratégies de conservation et de mise en valeur des sites et de leur environnement immédiat.

### CONTENU SPÉCIFIQUE

Le cours d'introduction à l'art rupestre est divisé en deux parties. La première a pour but de vous familiariser avec cet art et les techniques employées par les artistes, puis de vous présenter les méthodes utilisées pour son étude, sa préservation, sa conservation et sa mise en valeur. La deuxième partie est un survol des différentes traditions d'art rupestre dans le monde.

Il est important de mentionner que les traditions rupestres sont très nombreuses, même au sein d'une région réduite. Ainsi, le cours se concentrera sur les traditions les plus étudiées que ce soit pour des raisons historiques, scientifiques ou autres.

### CALENDRIER DU COURS

<b>8 janvier</b>	Présentation du plan de cours Définition de l'art rupestre, Introduction aux concepts et méthodes archéologiques et historiques employées dans le cours
<b>15 janvier</b>	Conférence invitée : Lucia Gutierrez – L'art rupestre de Patagonie Histoire et archéologie de l'art rupestre : théorie et méthodes – partie 1
<b>22 janvier</b>	Histoire et archéologie de l'art rupestre : théorie et méthodes – partie 2 Conférence invitée de Romain Lahaye sur les méthodes numériques de relevés de l'art rupestre
<b>29 janvier</b>	Atelier 1 : Réalisation de peintures rupestres
<b>5 février</b>	Retour sur l'atelier 1 Les prémices de l'art et l'art rupestre en Europe (Partie 1)
<b>12 février</b>	Atelier 2 : Relevé des peintures rupestres

<b>19 février</b>	Retour sur l'atelier 2 L'art rupestre en Europe (Partie 2)
<b>26 février</b>	L'art rupestre d'Asie/Océanie Remise des rapports 1 et 2 : 26 février Remise du choix du sujet du travail de session
<b>Semaine du 4 mars</b>	<b>Semaine de relâche</b>
<b>11 mars</b>	L'art rupestre d'Amérique
<b>18 mars</b>	L'art rupestre d'Afrique
<b>Période d'évaluation des enseignements : du 17 mars au 6 avril 2024</b> N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/">https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</a>	
<b>25 mars</b>	Gestion et conservation de l'art rupestre
<b>1<sup>er</sup> avril</b>	Février – Pas de cours
<b>2 avril</b>	Remise du travail de session
<b>8 avril</b>	L'art rupestre d'Estrie : Visite des pétroglyphes de Brompton au Musée de la Nature et des Sciences et conférence sur leur découverte et sur l'histoire de leur mise en valeur et de leur conservation.
<b>15 avril</b>	Retour sur la sortie au musée et conclusion du cours
<b>21 avril</b>	Remise du rapport 3
<b>22 avril</b>	Examen final - Devoir à la maison

**N. B. Il est toujours possible qu'une séance déborde un peu sur la suivante.**

## MÉTHODOLOGIE

Le cours se déroulera principalement sur le mode de présentations magistrales utilisant un support PowerPoint (mis en ligne sur Moodle) et des vidéos. Il n'y a pas de lectures obligatoires avant le cours. Des sondages et ateliers de partage collectifs en ligne vous seront proposés lors de certains cours.

Deux ateliers se tiendront pendant le cours dans les tunnels de l'Université de Sherbrooke et nous ferons une activité spéciale sur l'art rupestre de l'Estrie au Musée de la Nature et des Sciences. Ces ateliers et activités sont obligatoires puisqu'ils seront suivis de la remise de rapports (voir Modalités d'évaluations).

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Aucun livre n'est obligatoire pour ce cours.

Des documents pour approfondir les connaissances vues en cours seront mis à la disposition des personnes étudiantes sur le site Moodle du cours.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Toutes les évaluations sont « maison ».

### Pondération :

Rapport 1 (en équipe)	15%
Rapport 2 (en équipe)	15%
Rapport 3 (en équipe)	15%
Travail de session	25%
Examen final	30%

### Détails des évaluations :

- **Rapports 1, 2, 3 (15% chacun) :** trois ateliers seront effectués dans le cours. Il vous sera demandé de faire un rapport pour chacun d'entre eux par équipe de 4 personnes. Les instructions détaillées et les grilles de correction pour chaque rapport se trouveront sur Moodle.
  - o Format du rapport :
    - 5 pages, interligne double
    - Times New Roman 12
    - Marges 2.5 centimètres partout
    - Page de présentation conforme aux normes de la FLSH<sup>1</sup>
  - o Date limite : 26 février 2024 pour les rapports 1 et 2, 21 avril 2024 pour le rapport 3
  - o Remise sur Moodle
  - o Fautes de français : pénalité pouvant aller jusqu'à 15% de la note
  - o Politique de retard : 15% par jour les deux premiers jours (échec par la suite, sauf entente préalablement convenue avec la professeure)
  
- **Travail de session (25%) :** le but de ce travail est de vous permettre d'approfondir vos connaissances sur une tradition rupestre que nous aurons étudiée en classe. Une liste de sujets sera disponible sur Moodle. D'autres sujets peuvent être acceptés, mais doivent faire l'objet d'un accord préalable avec la professeure. Les instructions détaillées et la grille de correction se trouveront sur Moodle.
  - o Format du travail de session :
    - 10 pages, interligne double
    - Times New Roman 12
    - Marges 2.5 centimètres partout
    - Page de présentation conforme aux normes de la FLSH<sup>1</sup>
    - Bibliographie utilisée avec renvois dans le texte
  - o Date limite : 2 avril 2024
  - o Remise sur Moodle
  - o Fautes de français : pénalité pouvant aller jusqu'à 15% de la note
  - o Politique de retard : 15% par jour les deux premiers jours (échec par la suite, sauf entente préalablement convenue avec la professeure)
  
- **Examen final (25%) :** L'examen final sera une mise en situation fictive. Vous aurez deux sujets au choix. Il vous sera demandé d'expliquer votre méthodologie pour l'étude du site, pour sa conservation, de le replacer dans sa tradition rupestre et d'en donner les grandes caractéristiques.
  - o L'énoncé, les instructions et la grille de correction seront disponibles sur Moodle le 22 avril à 8h
  - o L'examen devra être remis sur Moodle le 23 avril avant 20h
  - o Tous les documents sont autorisés ainsi qu'Internet. Cet examen est individuel. Tout examen fait de façon collective sera sanctionné par un échec.
  - o Toutes les sources doivent être mentionnées dans le texte et en bibliographie.
  - o Format de l'examen final :
    - 10 pages, interligne double
    - Times New Roman 12
    - Marges 2.5 centimètres partout
    - Page de présentation conforme aux normes de la FLSH<sup>1</sup>
    - Bibliographie utilisée avec renvois dans le texte
  - o Fautes de français : pénalité pouvant aller jusqu'à 15% de la note
  - o Politique de retard : 5% par heure de retard, jusqu'à 3h de retard (échec par la suite, sauf entente préalablement convenue avec la professeure).

**La remise de l'évaluation se fait de manière électronique. Il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.**

---

<sup>1</sup> Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références intrapaginales et bibliographies à l'adresse suivante : <https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961>

## MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR LES EXAMENS (SI REQUIS) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : [prog.integration@USherbrooke.ca](mailto:prog.integration@USherbrooke.ca)

## PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-joint un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

## BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

## BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie est donnée de manière indicative. Il n'est pas nécessaire d'acheter ces documents. Par ailleurs un certain nombre de documents seront mis à votre disposition sur le Moodle du cours.

Bahn, P.G., N. Franklin, and M. Strecker

2021 *Rock Art Studies: News of the World VI*. Archaeopress.

Charette, Carole, Aron Mazel, and George Nash

2021 *Indigenous Heritage and Rock Art: Worldwide Research in Memory of Daniel Arsenault*. Archaeopress.

Clottes, Jean, and J. David Lewis-Williams

1996 *Les chamanes de la préhistoire : transe et magie dans les grottes ornées*. Seuil, Paris.

Fritz, Carole, Michel Barbaza, Geneviève Pinçon, Gilles Tosello, Carolyn Boyd, Jean Clottes, Margaret Conkey, Bruno David, Jean-Jacques Delannoy, and Meenakshi Dubey-Pathak

2017 *L'art de la Préhistoire. L'art et les grandes civilisations*. Editions Citadelles & Mazenod.

Lewis-Williams, J.D.

2003 *Images of Mystery: Rock Art of the Drakensberg*. Double Storey Books.

McDonald, J., and P. Veth

2012 *A Companion to Rock Art*. Blackwell Companions to Anthropology. Blackwell Publishing Ltd.

# L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

## Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

### **Par plagiat, on entend notamment :**

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## **Autrement dit : mentionnez vos sources**

---